



# Siberian Husky France

Association Loi de 1901, affiliée à la Centrale Canine

## INFORMATION BREVET DE TRAVAIL DU S.H.F. SAISON 2018

Chers Adhérents,

Nous vous informons par la présente, des dates de courses neige brevet de travail (saison 2018) retenues par la commission de chien de traîneau qui a eu lieu le 29 Novembre 2017

Veillez trouver ci-joint le calendrier des dates de courses brevet de travail, un formulaire d'inscription au brevet de travail, un bulletin d'adhésion au club SHF 2018, le règlement du brevet de travail et le formulaire de control de taille et type. (Pour ce dernier formulaire, le club accorde un délai supplémentaire afin que celles et ceux n'ayant pas fait valider ce formulaire puissent le faire sur la première course de leur premier engagement au BT et le transmettre aussitôt au responsable des BT du club SHF).

### TARIF :

L'inscription au brevet de travail est de **36 euros par course et par attelage.**

Une remise de **20.00 euros** est accordée aux membres du club SHF : soit **16 euros par course et par attelage** (*attention afin de pouvoir bénéficier de cette remise tous les chiens engagés au brevet de travail et composant l'attelage doivent avoir leurs propriétaires adhérents au club SHF année 2018. Si pour un/ou plusieurs chiens engagé(s), le/leurs propriétaires n'est /ne sont pas membres du club SHF alors il s'appliquera uniquement à eux le tarif non adhérent à 36 euros, pour le reste de la composition de l'attelage dont les propriétaires sont adhérents il s'appliquera la remise à 16 euros*)

### RAPPEL :

Nous vous rappelons que vous devez remplir **complètement (1) et lisiblement** un formulaire d'inscription par attelage. *Pas d'inscription au poteau admise.*

Vous devez joindre les *copies des pedigrees ou certificats de naissance de tous les chiens composant l'attelage même ceux ne participant pas au brevet de travail SHF*

N'oubliez pas de joindre le règlement pour chaque course et par attelage (aucun règlement ne sera accepté sur place lors de la course)

Vous devez envoyer votre dossier d'inscription complet avant la date limite de réception (voir le calendrier ci-joint) par voie postale uniquement (pas d'inscription par mail) à :

CLUB SHF Mr CHARNEAU Jean-Marc  
Les garrigues du Mas de Simon Rte de Restinclières  
34400 LUNEL VIEL Tel **06.77.78.90.39** Email : [jmc.charneau@gmail.com](mailto:jmc.charneau@gmail.com)

TOUT DOSSIER INCOMPLET, ILLISIBLE, HORS DELAIS D'INSCRIPTION ET ENVOYE PAR INTERNET SERA REFUSE.

### BREF RAPPEL :

Les carnets de travail sont à remettre au juge de travail officiant sur la course avant la première manche de la course (généralement le samedi matin au musher meeting). Ce point du règlement du brevet de travail est à prendre très au sérieux et ne pas s'y soustraire entraîne la non-participation de votre ou vos chien(s) aux épreuves de brevet de travail. L'identification par puce doit être valide (faire vérifier la puce par votre vétérinaire).

Les carnets de travail sont fournis par la Société Centrale Canine et il vous appartient d'en faire la demande auprès de la SCC via son site internet :

[www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) (Prix du carnet : 12 euros).

Enfin, il vous appartient de faire vos inscriptions aux courses directement auprès des organisateurs de la manifestation. Seules les inscriptions au brevet de travail sont à envoyer au club S.H.F. Pour plus d'informations sur les courses, nous vous invitons à consulter le site de la fédération FFPTC :

<http://www.chiens-de-traîneau.com/>

Comptant sur votre présence au brevet de travail.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments cynophiles

Jean-Marc CHARNEAU

(1) Remplir toutes les lignes et les colonnes demandées.

Ecrire le nom du chien tel qu'il apparaît sur les pedigrees et non le petit nom usuel

Ne pas confondre le propriétaire et le musher (il peut s'agir de deux personnes différentes)



# Siberian Husky France

## CALENDRIER BREVET DE TRAVAIL 2018

CONTACT INSCRIPTIONS : Mr CHARNEAU [jmc.charneau@gmail.com](mailto:jmc.charneau@gmail.com)

LIEU DE LA COURSE	DATE DE LA COURSE	DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS BREVET DE TRAVAIL *
	**	
CUVERY Epreuve de sprint	6 ET 7 JANVIER 2018	22 DECEMBRE 2017
ALPES DU GRAND SERRE Epreuve de sprint	20 ET 21 JANVIER 2018	05 JANVIER 2018
MEAUDRE Epreuve de distance avec ou sans bivouac championnat SHF	27 et 28 JANVIER 2018	12 JANVIER 2018
LES CONTAMINES MONJOIE Epreuve de sprint championnat SHF	03 et 04 FEVRIER 2018	19 JANVIER 2018
CUVERY report Epreuve de sprint Report championnat SHF	24 ET 25 FEVRIER 2018	09 FEVRIER 2018
LA BRESSE Epreuve de sprint Report championnat SHF	24 ET 25 MARS 2018	09 MARS 2018

\* NOTE : Date limite d'inscription (cachet de la poste faisant foi).  
Tout dossier d'inscription envoyé par Internet sera refusé.  
Tout dossier d'inscription envoyé sans son règlement sera refusé.  
Tout dossier d'inscription incomplet et ou illisible sera refusé.

**Les dossiers sont à envoyer par simple courrier ou courrier suivi**  
**Les dossiers envoyés par AR ne seront pas récupérés**

\*\* NOTE : Date de course : sous réserve d'annulation par l'organisateur de la manifestation.  
Date de course : sous réserve qu'un juge de travail soit disponible à cette date.



# Siberian Husky France

Affilié Centrale Canine

Agréé Ministère de l'Agriculture

PRESIDENT : MANNATO FRANCO

RESPONSABLE BREVET DE TRAVAIL : CHARNEAU JEAN MARC

Siège social : Château la Boissière 86350 ST SECONDIN

---

## CONTROLE DE TOISE ET DE TYPE

Pour l'autorisation de participer aux épreuves du brevet de travail  
Ce contrôle doit être réalisé, par trois juges (conformité au standard, expert confirmateur ou de travail spécialiste de la race) il consiste à toiser et à déclarer que le chien est bien conforme au standard de la race. L'un de ces trois juges doit faire partie du comité du Sibérien Husky France, celui-ci se chargera d'adresser cet imprimé dûment complété au responsable des brevets de travaux.

NON DU CHIEN :  
.....

NUMERO D'IDENTIFICATION : .....

Nom Prénom qualité (conformité, expert confirmateur, travail) des trois juges

1<sup>er</sup> : ..... Toise ..... cm Type : Oui / Non

2<sup>ème</sup> : ..... Toise ..... cm Type : Oui / Non

3<sup>ème</sup> : ..... Toise ..... cm Type : Oui / Non

Fait à ..... Le : .....

Signature 1

Signature 2

Signature 3

Fait en deux exemplaires : 1) Pour le propriétaire du chien 2) Pour le club SHF  
La mention de un non est éliminatoire

## **REGLEMENT POUR L'OBTENTION DU BREVET DE TRAVAIL ECHELONS-CACT DU SIBERIAN HUSKY**

Ce brevet de travail ne concerne que les chiens nominativement.

**RAPPEL** d'un paragraphe du STANDARD du HUSKY de SIBERIE cité dans la charte du S.H.F. (Standard N° 270 B du 18/04/1979 traduit en 1983).

« Le Husky de Sibérie est un chien de travail de taille moyenne, à la démarche légère et vive. Il remplit avec la plus grande compétence sa fonction d'origine de chien de trait en tirant une charge légère à une vitesse modérée sur de grandes distances. Les proportions et la forme de son corps dénotent cet équilibre fondamental de puissance, de rapidité et d'endurance. »

L'obtention du **BREVET DE TRAVAIL DE CHIEN DE TRAINÉAU**, des **ECHELONS** et **C.A.C.T.** est soumise aux conditions suivantes :

**a) l'achat d'un carnet de travail auprès de la Centrale Canine.** Ce carnet de travail est unique, nominatif pour chaque chien et doit suivre le chien (cession, vente, etc...) de la même manière que le certificat de naissance ou pedigree.

**b) le conducteur d'attelage a le devoir et l'obligation de se conformer aux prescriptions du règlement de la course ;** toute fraude ou tentative de fraude sera pénalisée selon les règlements en vigueur. Pour les cas non prévus l'appréciation du juge sera souveraine.

**c) l'attelage** dans lequel est inclus le Husky de Sibérie concourant pour le brevet de travail **doit être exclusivement composé de chiens de l'une des quatre races de chiens de traîneau inscrits au L.O.F. ou à un livre reconnu par la F.C.I.** : Alaskan Malamute, Esquimau du Groenland, Samoyède, Husky de Sibérie correspondant obligatoirement au phénotype de leur race et aux tailles du standard (à toiser). Cela sera également valable pour les trois premiers attelages servant de calcul du temps de référence. Si un ou plusieurs chiens d'un attelage de race nordique n'étaient pas conformes aux exigences du cahier des charges du S.H.F., aucun chien de cet attelage ne pourra obtenir de qualificatif pour le Brevet de Travail.

**Lors de l'inscription au brevet de travail le musher devra fournir les pédigrées de tous ses chiens, même ceux qui ne participent pas au brevet de travail, car tous les chiens de l'attelage inscrit sur une course au brevet de travail doivent posséder un certificat de naissance ou pedigree.**

**Les chiens qui ne sont pas conformes au standard du sibérien husky par la taille maximum (60 cm pour les mâles et 56 pour les femelles) et par le phénotype ne pourront pas concourir dans un attelage inscrit au brevet de travail même s'ils ne concourent pas eux-mêmes pour le brevet de travail**

**d) le husky de Sibérie concourant pour le Brevet doit être identifié et au moins dans son 12<sup>ème</sup> mois le jour de la compétition.**

**e) le husky de Sibérie titulaire du certificat de naissance français ou d'un pedigree étranger reconnu par la F.C.I. sera autorisé à concourir pour l'obtention du Brevet de Travail même s'il n'est pas confirmé, dans la mesure du cahier des charges du S.H.F.** Le pedigree français ou pedigree étranger, sous réserve du paragraphe c) ci-dessus, sera nécessaire à l'obtention du Brevet, des Echelons et du C.A.C.T. - Photocopies des certificats de naissance ou pedigree acceptées si certifiées conformes par le S.H.F. **Tous les sujets devront être confirmés pour obtenir l'homologation du Brevet de Travail.**

**f) les épreuves du Brevet devront avoir lieu en la présence d'un juge qualifié ou stagiaire, délégué par le S.H.F.** Les juges pourront attribuer les C.A.C.T. ou R.C.A.C.T. sans obligation de leur part (cas des chiens non conformes aux exigences du S.H.F.). Les juges de travail peuvent être différents des juges de conformité au standard.

**g) le juge habilité** (spécialiste des races nordiques, désigné par le S.H.F.) **devra, avant d'attribuer le qualificatif de classement, vérifier après l'arrivée, avant mise au stake-out, le numéro d'identification du chien qui devra être parfaitement lisible.** Il pourra se faire aider, pour cette vérification, par une personne désignée par le S.H.F.

**Le juge ne devra pas prendre en considération un chien inscrit au brevet de travail, si celui-ci passe la ligne d'arrivée le samedi ou le dimanche dans le sac à chien ou s'il est réattelé à la ligne de trait dans les 800 mètres de l'arrivée.**

**h) Aucun chien atteint de maladie contagieuse ou provenant d'un chenil contaminé ne sera admis sur les lieux de la course.**

**i) Le chien doit être engagé aux conditions requises par les instances officielles chargées de l'organisation de la course dans les délais prévus.** Ces instances devront pour la circonstance se soumettre au « cahier des charges » du S.H.F. et le respecter impérativement.

Le S.H.F. déterminera les courses, sur le territoire français, pour lesquelles les husky de Sibérie pourront être inscrits pour l'obtention du Brevet de Travail et des Echelons suivant les calendriers des instances internationales reconnues par la F.C.I. (cas des courses dont la définition ne correspondrait pas aux directives du S.H.F. ou des courses où il ne serait pas possible de mandater un juge). Les conducteurs d'attelages (mushers) désirant inscrire leurs chiens pour concourir pour le Brevet de travail devront adresser au S.H.F., au plus tard trois semaines avant la course, un bulletin d'inscription suivant modèle remis par le Club, avec le règlement de leur inscription dont le montant est déterminé par le S.H.F.

**Ces inscriptions pour le brevet n'ont aucun rapport avec les inscriptions de course.**

**Le jour de la course,** ils devront impérativement remettre, pendant le musher meeting, au juge présent, les carnets de travail de leurs chiens inscrits. Le juge regroupera ces carnets par attelage de chaque catégorie en fonction des numéros de dossard attribués aux concurrents. **Aucune inscription au poteau, absence de carnet ou remise de carnets après la première manche ne sera admise.** Le musher devra désigner sur le formulaire d'inscription le(s) chien(s) de son attelage susceptible d'obtenir le C.A.C.T. ou R.C.A.C.T. sous réserve de l'obtention du qualificatif *Très Bon* ou *Excellent* en Exposition Canine. Ce qualificatif aura été apposé et certifié sur le verso de la couverture du Carnet de Travail.

**Suite à la décision de la commission chiens de traîneau du 24 Août 2006 et approuvée par le comité de la SCC le 27 septembre 2006. Désormais tous les chiens (mâle ou femelle) titulaires du brevet ECH 3 homologué, peuvent prétendre au CACT ou RCACT en cas de victoire de l'attelage.**

**Les épreuves comptant pour le Brevet** devront avoir lieu dans le cadre de compétitions internationales de traîneau : **Trois** courses de vitesse (minimum 6 à 8 km par manche pour les catégories D et C ; 10 à 12 km par manche pour les catégories B, Pulka et Ski-Jöring ; 13 à 15 km par manche pour les catégories A et O) ou **deux** courses de longue ou moyenne distance (minimum 35 km par manche et 20 km par manche pour les catégories C).

**Pour prétendre au titre de Champion de France de Conformité au Standard, un sibérien husky devra être titulaire du brevet de travail échelon 1**

**En cas de manque de neige ou d'annulation de course, pour l'homologation du CACS de la Nationale d'élevage ou du Championnat de France, une année supplémentaire sera accordée pour l'homologation, si dans les 2 ans ne sont pas organisées 3 courses de sprint ou 2 courses de moyenne et longue distance. Conditions à remplir pour l'obtention de l'année supplémentaire : fournir la photocopie du CACS, du carnet de travail, de l'inscription aux courses annulées de l'année.**

**Pour qu'un husky de Sibérie obtienne son Brevet de Travail**

il faut qu'il ait couru et terminé la totalité des manches de l'épreuve dans un attelage classé :

**ECHELON 1**, dans les **150 % de la moyenne des temps des trois premiers attelages de race inscrits dans sa catégorie** sur trois courses dites « de vitesse ou deux courses dites « de longue ou moyenne distance ».

**ECHELON 2**, dans les **130 % de la moyenne des temps des trois premiers attelages de race inscrits dans sa catégorie** sur trois courses dites « de vitesse ou deux courses dites « de longue ou moyenne distance ».

**ECHELON 3**, dans les **110 % de la moyenne des temps des trois premiers attelages de race inscrits dans sa catégorie** sur trois courses dites « de vitesse » ou deux courses dites « de longue ou moyenne distance ».

**Pour qu'un husky de Sibérie obtienne un C.A.C.T. ou un R.C.A.C.T.,** il faut qu'il ait couru et terminé la totalité des manches de l'épreuve dans un attelage classé **premier ou deuxième dans sa catégorie comportant un minimum d'attelages classés**, soit : Catégorie C, B,A,O,D,SJ : **3 attelages minimum**

**L'obtention du C.A.C.T. ou du R.C.A.C.T. est réservée aux huskies de Sibérie titulaires du Brevet de Travail ECHELON 3.**

**CHAMPION NATIONAL DE TRAVAIL** : L'homologation par la Centrale Canine se fera à la suite de l'obtention de **trois C.A.C.T.**, dont celui de la course de championnat du S.H.F. et d'un **C.A.C.S.** obtenu en exposition de beauté organisée par la Centrale Canine ou Société affiliée, ou d'un **excellent en Nationale d'élevage.**

**RECLAMATIONS :**

Toute réclamation concernant l'épreuve de ce Brevet formulée par un concurrent, devra être rédigée par écrit et remise avec le montant de la caution fixée par la Centrale Canine au Directeur de Course **avant** l'annonce officielle des résultats. Le conducteur d'attelage (musher) devra toujours observer une entière correction et accepter sportivement toutes les observations et décisions du Jury. Tout manquement aux règles de la courtoisie avant, pendant et après le concours pourrait entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de toutes les manifestations organisées ou patronnées par la Centrale Canine ou Société affiliée.

**Suite à la décision de la commission chiens de traîneau du 29 Novembre 2016 et approuvée par le comité directeur de la Centrale canine le 06 Décembre 2016 . Désormais un formulaire de contrôle de taille et de type est adopté. Chaque chien voulant participer au brevet de travail devra passer devant trois juges spécialiste de la race, différents qui le toiseront et indiqueront que le chien est bien dans le type et signeront cette feuille. Toutefois, la proximité de la saison des courses 2017 fait que cette feuille ne sera exigée qu'à partir du 1er janvier 2018, ce qui laisse un laps de temps largement suffisant pour que les chiens soient vus par trois juges spécialiste de la race, différents, soit sur les courses de la prochaine saison, soit lors de la Nationale d'élevage.**



# Siberian Husky France

## BULLETIN D'ADHESION ou DE RENOUELEMENT AU CLUB SHF 2018

À retourner à la trésorière : VALERIE CHARNEAU  
LES GARRIGUES DU MAS SIMON  
ROUTE DE RESTINCLIERES  
34400 LUNEL VIEL

PREMIERE ADHESION AU CLUB SHF

RENOUELEMENT D'ADHESION AU CLUB (veuillez renseigner votre numéro 2016)

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE.....

CODE POSTAL .....VILLE.....

TELEPHONE FIXE...../ PORTABLE.....

E-mail .....

NOM DE VOTRE AFFIXE .....

NOMBRE DE CHIENS ..... ELEVEUR ( ) AMATEUR ( ) UTILISATEUR ( )

*Je souhaite recevoir la revue du club : par courrier postal ( ) par internet ( )*

*Note : pour les adhésions couple (2 adhérents à la même adresse, une seule revue envoyée)*

### MODE DE REGLEMENT

- Par chèque bancaire ou postal libellé exclusivement à l'ordre du SHF  
 Par mandat cash avec mention du destinataire de Mme CHARNEAU trésorière du SHF  
 Par virement bancaire (*frais à la charge de l'adhérent*) demander le RIB du club à la Trésorière Mme Charneau Valerie

*Pour tous renseignements complémentaires : contact E-mail : valerie.charneau@gmail.com*

**Je m'engage par mon adhésion, à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association**

Fait à ..... Le .....Signature .....

ADHESION SIMPLE :   
36.00 euros

ADHESION COUPLE :   
46..00 euros  
(2 adhérents à la même adresse)

BIENFAITEUR :

ADHESION ENFANT mineur: (UN PARENT DEJA MEMBRE AU CLUB) 10.00 euros  
NOM DU PARENT ET NUMERO ADHERENTS  .....

PARRAINE PAR : .....